
Discussion du projet d'adresse sur la constitution civile du clergé,
par M. de Mirabeau, lors de la séance du 14 janvier 1791

Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, Michel Louis Etienne Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Amable Gilbert Dufraisse-Duchey

Citer ce document / Cite this document :

Mirabeau Honoré-Gabriel Riquetti, comte de, Regnaud de Saint-Jean d'Angély Michel Louis Etienne, Dufraisse-Duchey Amable Gilbert. Discussion du projet d'adresse sur la constitution civile du clergé, par M. de Mirabeau, lors de la séance du 14 janvier 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXII - Du 3 janvier au 5 février 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1885. p. 240;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1885_num_22_1_9768_t1_0240_0000_7

Fichier pdf généré le 07/07/2020

notre ouvrage à travers vos passions. Nous ne vous demandons pas de jurer contre la loi de votre cœur ; mais nous vous demandons, au nom du Dieu saint qui doit nous juger tous, de ne pas confondre des opinions humaines et des traditions scholastiques, avec les règles inviolables et sacrées de l'évangile. S'il est contraire à la morale d'agir contre sa conscience, il ne l'est pas moins de se faire une conscience d'après des principes faux et arbitraires. L'obligation de faire sa conscience est antérieure à l'obligation de suivre sa conscience. Les plus grands malheurs publics ont été causés par des hommes qui ont cru obéir à Dieu et sauver leur âme.

Et vous, adorateurs de la religion et de la patrie, Français, peuple fidèle et généreux, mais fier et reconnaissant ! voulez-vous juger les grands changements qui viennent de régénérer ce vaste Empire ? contemplez le contraste de votre état passé et de votre situation à venir. Qu'était la France il y a peu de mois ? Les sages y invoquaient la liberté ; et la liberté était sourde à la voix des sages. Les chrétiens éclairés y demandaient où s'était réfugiée l'auguste religion de leurs pères ; et la vraie religion de l'Évangile ne s'y trouvait pas. Nous étions une nation sans patrie, un peuple sans gouvernement, et une église sans caractère et sans régime.

M. Camus. On ne peut pas entendre cela, on a mis là des abominations qu'on ne peut écouter de sang-froid ; je demande l'ajournement et le renvoi au comité... Il faut lever la séance. (*Tumulte.*)

M. de Mirabeau. Il n'y avait de régulier et de stable parmi nous que la déflagration de tous les vices, que le scandale de toutes les injustices, que le mépris public du ciel et des hommes, que l'extinction totale des derniers principes de la religion et de la morale. Quel pays que celui où tout se trouve à la disposition absolue de quelques hommes sans frein, sans honneur et sans lumières, et devant qui Dieu et le genre humain sont comptés pour rien ! et quelle révolution que celle qui fait succéder tout à coup à ce désordre un spectacle où tout se place et s'ordonne selon l'ancien vœu de la nature, et où l'on ne voit plus dissonner que la fureur impuissante de quelques âmes incapables de s'élever à la hauteur d'un sentiment public, et faites pour rester dans la bassesse de leurs passions personnelles !

Français ! vous êtes les conquérants de votre liberté, vous l'avez reproduite au sein de ce vaste Empire par les grands mouvements de votre courage ; soyez-en maintenant les conservateurs par votre modération et votre sagesse. Répandez autour de vous l'esprit de patience et de raison ; versez les consolations de la fraternité dans le sein de ceux de vos concitoyens à qui la Révolution a imposé de douloureux sacrifices ; et n'oubliez jamais que, si la régénération des Empires ne peut s'exécuter que par l'explosion de la force du peuple, elle ne peut non plus se maintenir que dans le recueillement des vertus de la paix. Songez que le repos et le silence d'une nation victorieuse de tant d'efforts et de combats dirigés contre son bonheur et sa liberté, sont encore la plus redoutable des résistances à la tyrannie qui voudrait tenter de relever ses remparts ; et que rien ne déconcerte plus efficacement les desseins des pervers que la tranquillité des grands cœurs.

(Les membres de la partie droite se répandent tumultueusement dans la salle ; les uns se portent vers le bureau, les autres vers la tribune ; quelques membres du côté gauche se lèvent. — Plusieurs minutes se passent dans de vives agitations. — Différentes personnes demandent ou prennent la parole. — Un murmure général étouffe leurs voix.)

M. Regnaud (*de Saint-Jean-d'Angély*). On a fait la motion de renvoyer cette adresse au comité ecclésiastique pour une nouvelle révision....

M. Dufraisse-Duchey parle ; il ne parvient pas à se faire entendre.

M. Regnaud (*de Saint-Jean d'Angély*). Il est possible qu'on ait fait des changements depuis la dernière lecture au comité.

M. de Mirabeau. Cela est faux, je n'ai fait aucun changement.

M. Regnaud (*de Saint-Jean-d'Angély*). Il paraît que le vœu de l'Assemblée est d'engager le comité à la révision de cette adresse... Une grande discussion est inutile ; il ne faut pas répandre de l'amertume là où la paix est nécessaire. Le zèle de celui qui a rédigé l'adresse le déterminera sûrement à ne pas s'opposer au renvoi au comité, et à ce qu'on lève la séance.

M. de Mirabeau. Ce n'est pas seulement la révision qu'il faut ordonner, mais la réécriture de l'adresse contre laquelle on s'élève. Je dois articuler un fait, c'est que depuis la seconde et dernière lecture que le comité ecclésiastique a entendue, je n'ai pas changé à mon adresse un seul mot, une seule virgule. Pour ma justification personnelle, je demande que l'état actuel de cette adresse soit constaté ; il faut qu'on la connaisse et qu'on ne puisse soupçonner un seul changement ; elle ne contient pas une expression, pas une ligne dont je ne réponde sur ma tête et sur mon honneur.

(*M. de Mirabeau dépose son adresse sur le bureau, et la fait signer et parapher par les secrétaires.*)

(*Le renvoi au comité est décrété à une grande majorité.*)

M. Foucault de Lardimalie. Je demande qu'on fasse mention dans le procès-verbal de l'exemple de patience que nous a inspiré notre religion.

(*La séance est levée à 4 heures.*)

ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DU 14 JANVIER 1791.

NOTA. — *M. de Vieville des Essarts, député du département de l'Aisne, fit imprimer et distribuer à tous les membres de l'Assemblée un travail sur l'organisation de la marine qui fait partie des documents parlementaires de l'Assemblée nationale et c'est à ce titre que nous l'insérons ci-dessous (1).*

(1) Ce document n'a pas été inséré au *Moniteur*.